

OBJET : TERRE ET CITÉ ET LE TRIANGLE VERT : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT "QUAND LES ENFANTS CÉRÉALISENT"

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	20
Présents et représentés	:	25
Votants	:	25

Le mercredi 1 décembre 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 25 novembre 2021, s'est réuni à 20h43, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand à Orsay.

DELEGUES PRESENTS

Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust

Délibération n° 2021-349

Monsieur Guillaume VALOIS

Commune de Villiers-le-Bâcle

Monsieur Florian GALLANT

Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER a donné pouvoir à Monsieur Grégoire de LASTEYRIE

Madame Muriel DORLAND a donné pouvoir à Madame Rafika REZGUI

Monsieur Francisque VIGOUROUX a donné pouvoir à Monsieur Yann CAUCHETIER

Monsieur Olivier THOMAS a donné pouvoir à Monsieur Clovis CASSAN

Monsieur Nicolas SAMSOEN a donné pouvoir à Monsieur Jean-François VIGIER

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Christian LECLERC

Commune de Champlan

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Monsieur Pierre-Alexandre MOURET Commune de Saint-Aubin

Secrétaire de séance : François Guy TREBULLE

Délibération n° 2021-349

OBJET : TERRE ET CITÉ ET LE TRIANGLE VERT : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT "QUAND LES ENFANTS CÉRÉALISENT"

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Monsieur Grégoire de LASTEYRIE.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté Paris-Saclay en vigueur ;

CONSIDERANT la politique « Environnement » de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay affirmant la volonté de mettre en œuvre un programme d'éducation à l'environnement ;

CONSIDERANT la proposition technique et pédagogique de l'association Terre et Cité relative au programme d'éducation intitulé « Quand les enfants céréalisent » ;

CONSIDERANT le partenariat établi entre l'association Terre et Cité et l'association du Triangle vert pour partager la mise en œuvre du programme pédagogique sur le territoire communautaire ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission n°3 « PCAET, Développement durable, Biodiversité, Assainissement, Eau et Déchets » en date du 16 novembre 2021 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1. AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat annexée et tout autre document relatif à ce projet ;
2. DECIDE d'attribuer une subvention pour l'année 2021-2022 à l'association Terre et Cité pour la mise en œuvre du programme pédagogique d'un montant de 29 471.85 €
3. DECIDE d'attribuer une subvention pour l'année 2021-2022 à l'association du Triangle vert pour la mise en œuvre du programme pédagogique d'un montant de 3 328.15 €
4. DIT que les crédits sont inscrits au budget 2021.

Fait et délibéré le mercredi 1 décembre 2021

Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (25 VOIX)

25 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , Mme Rafika REZGUI , Mme Muriel DORLAND , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M. Francisque VIGOUROUX , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE , Mme

Délibération n° 2021-349

Sandrine GELOT , M. Olivier THOMAS , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. David ROS , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M. Michel SENOT , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20211201 - Imc 137223 - DE-1-1
Date AR Préfecture : 08/12/2021

- Affichée / Publiée le : 08/12/2021

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr